

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_20
id. 1098

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

Hors de la présence de :

M. HEBRAL qui n'a pas participé au vote.

**RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS EXTERNAT, ALTI ET
ANCIEN INTERNAT AU COLLÈGE JEAN-DE-PRADES À
CASTELSARRASIN
AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration des bâtiments externat, alti et ancien internat au collège Jean de Prades à Castelsarrasin.

Par délibérations de l'Assemblée Départementale en date du 2 mars 2009 et du 15 novembre 2012, une autorisation de programme de 1 890 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération qui a été confiée à la Semateg à l'issue d'une consultation.

Par délibération du 17 décembre 2012, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 1 327 218,68 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver six avenants aux marchés de travaux relatifs à cette restructuration.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 1 : GROS-OEUVRE

Les travaux supplémentaires concernent d'une part, la modification des réseaux électriques enterrés entre le local TGBT et les bâtiments du collège afin d'une mise en conformité à la demande du bureau de contrôle et, d'autre part, la démolition des conduits d'évacuation désaffectés sur la toiture terrasse du bâtiment (ex) internat.

LOT 4 : MENUISERIE BOIS

La plus-value constatée provient de la différence entre la plus-value due au complément de fourniture de passes partiels sur l'organigramme de clés et la moins-value concernant la suppression des trappes de visites verticales.

LOT 5 : PLÂTRERIE

Les travaux en moins-value concernent la suppression d'un plafond coupe-feu et les travaux en plus-value portent sur des adaptations et compléments de plâtrerie.

Cet avenant est sans incidence financière.

LOT 7 : SOLS COLLÉS

Les travaux en plus-value concernent le traitement avec de la résine des fissures apparues sur les chapes ciment des sols après désamiantage.

LOT 9 : ELECTRICITE

Les travaux supplémentaires concernent d'une part, les adaptations nécessaires au remplacement du TGBT par le Conseil Régional (lycée) et d'autre part, l'extension du réseau courants faibles (réseau informatique) pour l'équipement de l'ensemble des salles de classe en vidéo projecteurs.

LOT 11 : PAILLASSES

Les compléments de mobilier concernent le remplacement d'éléments prévus conservés par des ensembles neufs ainsi que la modification des paillasses dans trois salles.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 35 113,45 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 août 2014, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de 35 113,45 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 1 327 218,68 € H.T. est réactualisé à hauteur de 1 362 332,13 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 15 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration des bâtiments externat, alti et ancien internat au collège Jean de Prades à Castelsarrasin,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 décembre 2012 approuvant les modalités de dévolution des marchés de travaux relatifs à cette restructuration, validant le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêtant le montant global des marchés,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 26 août 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants suivants aux marchés de travaux, conclus sur la base d'une plus value de 35 113,45 € HT :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offres de base + options (HT)	Avenants (H.T)	Total marchés (H.T)
1	Gros-œuvre	CMPGB HINARD	208 059,44 €	8 707,82 €	216 767,26 €
2	Etanchéité	ETANCHÉITÉ DU SAVES	10 030,35 €	/	10 030,35 €
3	Menuiserie aluminium	ALUFER	26 078,00 €	/	26 078,00 €
4	Menuiserie bois	EBENISTERIE DE VILLENouvelle	77 479,91 €	958,40 €	78 438,31 €
5	Plâtrerie	DESCOULS SARL	270 138,39 €	0,00 €	270 138,39 €
6	Carrelage	LACAZE	51 373,70 €	/	51 373,70 €
7	Sols collés	SOL FRANÇAIS	67 034,69 €	1 522,90 €	68 557,59 €
8	Plomberie sanitaire chauffage VMC	QUERCY CONFORT	179 200,00 €	/	179 200,00 €
9	Electricité	MONTELEC	288 429,87 €	22 326,34 €	310 756,21 €
10	Peinture	PINTO	104 608,45 €	/	104 608,45 €
11	Paillasse	GEOMETRA	44 785,88 €	1 597,99 €	46 383,87 €
TOTAL H.T			1 327 218,68 €	35 113,45 €	1 362 332,13 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET